

LES CAMEROUNAIS EN BELGIQUE



2023

ÉTAT DES LIEUX - STATISTIQUES
Samuel NDAME EBONGUE

LES CAMEROUNAIS DE BELGIQUE

Auteur
Samuel NDAME EBONGUE*¹
Date de publication
Décembre 2023

Note non officielle à l'attention Son Excellence Monsieur l'Ambassadeur du Cameroun à Bruxelles, M. Daniel EVINA ABE'E. Elle vise à proposer aux autorités consulaires et diplomatiques camerounaises, une lecture des données quantitatives de ses ressortissants résidant en Belgique et l'évolution des statistiques pour ce qui concerne les données officielles. Aussi, ces informations permettent une objectivation de l'accompagnement et des services à proposer ou l'encadrement à suggérer aux associations. Malgré ces chiffres, une part difficile à estimer et non négligeable de Camerounais réside en Belgique en dehors de toute statistique, de toute visibilité.

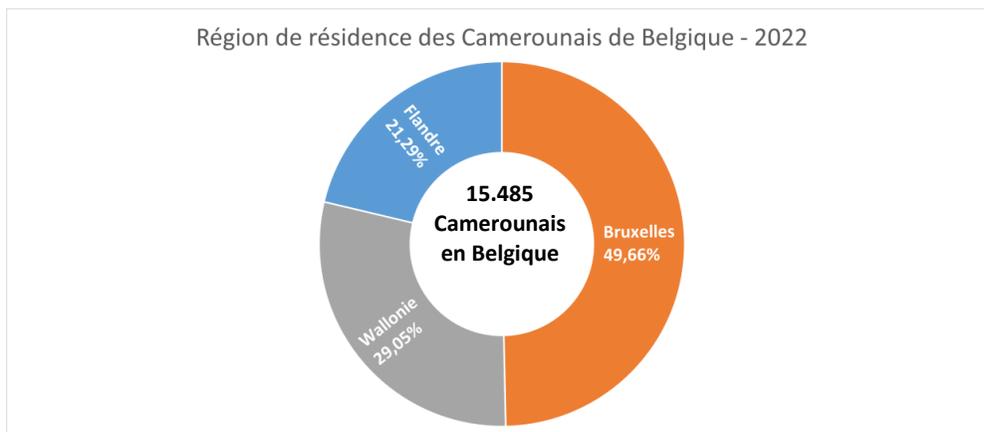
Au quotidien, les données statistiques sont utilisées partout pour mesurer, pour comprendre, mais surtout pour prendre des décisions. Ces renseignements permettent de surveiller les changements permanents dans divers domaines de la société, afin de connaître les répercussions qu'il peut y avoir sur celle-ci, de manière directe ou indirecte. Cependant, la définition, l'objectif ou encore la précision de ceux-ci sont les fondamentaux du débat démocratique.

En vue d'une meilleure visibilité et comme outil d'aide à la décision, il apparaît nécessaire de soutenir les politiques des pays et leur apporter de la matière, nécessaire à toute planification. C'est probablement l'intérêt marqué par Son Excellence Monsieur l'Ambassadeur du Cameroun à Bruxelles de rassembler les associations de Camerounais du BENELUX qui a suscité cette contribution. Celle-ci est aussi une émanation de mes fonctions, entre autres, en termes d'évaluation des politiques. C'est le partage d'expertise et d'une certaine lecture, pour susciter et alimenter le débat, orienter les choix sociaux, économiques et politiques ou amener une réflexion globale et constructive, qui prennent en compte les citoyens en dehors du triangle national.

Ces données descriptives de Camerounais vivant en Belgique sont issues de plusieurs sources et l'intérêt de les mettre ensemble est déjà en soi, une analyse. Les principales sources de ces données sont reprises en fin de document.

NOMBRE DE CAMEROUNAIS VIVANT EN BELGIQUE

15.485 camerounais de nationalité sont officiellement établis **en Belgique** en 2022 (statistiques établies au 1^{er} janvier 2023), dont 48% d'hommes et 52% de femmes.



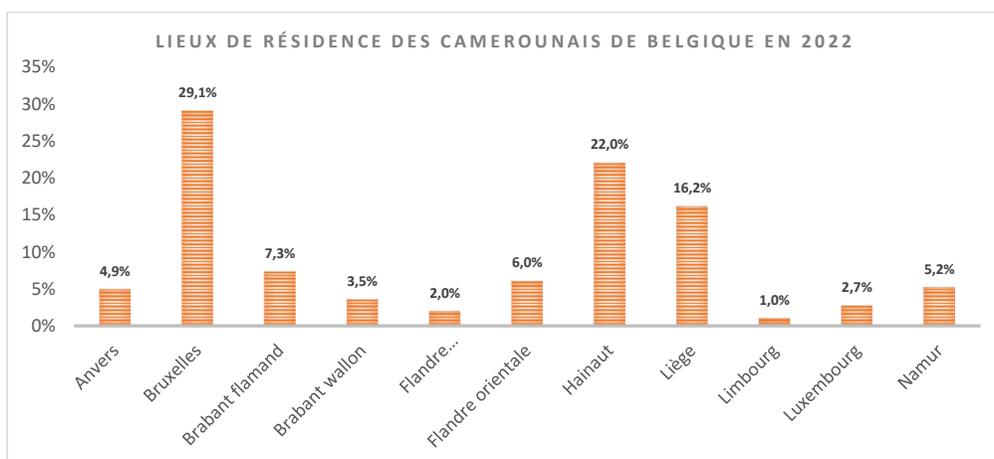
* Epidémiologiste – Expert scientifique – Santé publique, Spécialisé en Statistiques de démographie et de santé, Consultant international

Les Camerounais de Belgique résident pour une moitié en région de Bruxelles (49,7%) et assez représentés dans l'ensemble des communes de la Capitale. L'autre moitié de Camerounais réside en Flandre pour 21,3% et 29,0% en Wallonie.

Le Registre national belge de la population qui publie ces chiffres de la population ne prennent pas en compte le registre d'attente (données de demandeurs d'asile), c'est-à-dire les personnes ayant une demande d'asile en cours de traitement (loi du 24 mai 1994 créant un registre d'attente pour les étrangers qui se déclarent réfugiés ou qui demandent la reconnaissance de la qualité de réfugié).

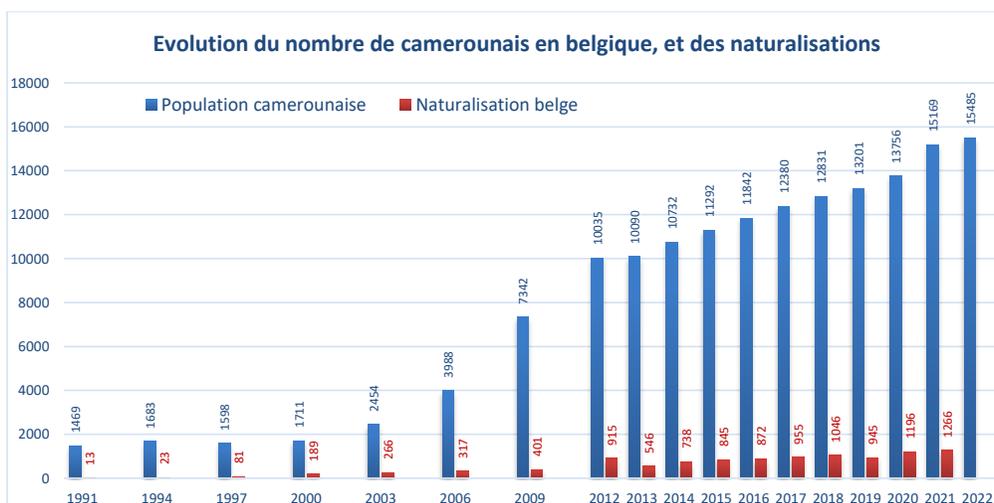
Les provinces de résidence des Camerounais de Belgique en 2022.

Au sein des régions, chaque province est marquée par la présence de Camerounais.



Les Camerounais sont présents comme résidents dans toutes les provinces de Belgique y compris la Région de Bruxelles où le nombre est plus important.

Parmi les 581 communes de Belgique, on note l'absence de personnes de nationalité camerounaises dans 121 communes (87 en Flandre et 34 en Wallonie). Ce qui signifie que leur présence est effective au moins dans 460 communes de Belgique.



L'évolution de la population de nationalité camerounaise ces 30 dernières années montre une augmentation marquée et continue avec un nombre multiplié par 10. Et, ces 10 dernières années, la population camerounaise de Belgique a augmenté de presque 35%. Pour l'année 2022, l'évolution est de +2%.

Au total, la Belgique compte au moins 16.751 Camerounais (de nationalité et de naissance) en 2022.

La naturalisation

L'acquisition et l'attribution de la nationalité belge sont des questions complexes d'un point de vue juridique. Une personne change de nationalité dès lors que sa nationalité telle qu'enregistrée au registre national change, une personne non belge devenant belge.

Plusieurs procédures rentrent en jeu dans les changements de nationalité.

Pour la plupart des Camerounais, notamment ceux venus pour les études, la nationalité belge a été acquise de manière diverse et notamment à la demande, par mariage, pour certains pour des raisons professionnelles, etc.

Environ **8% des camerounais de Belgique ont acquis la nationalité** belge en 2021. Le nombre de naturalisés belges a évolué de manière similaire à l'augmentation de la population camerounaise en Belgique. Il est de près de 1300 vivant en Belgique en 2022, sachant que de nombreux camerounais naturalisés belges se sont expatriés entre temps.

La partie visible de l'iceberg

La population de Belgique est répertoriée dans plusieurs registres relativement bien tenus et mis régulièrement à jour par les communes. Les données qui précèdent émanent du registre de personnes de nationalité belge ou étrangère, qui ont un droit de séjour permanent. Il en existe d'autres tels que les registres des étrangers ou des registres d'attente.

Les étrangers admis ou autorisés à séjourner plus de trois mois dans le Royaume sont inscrits au registre des étrangers. Les étrangers admis ou autorisés à s'établir dans le Royaume sont inscrits au registre de la population sensu stricto.

Le Registre national est ainsi, le système de traitement d'informations qui assure l'enregistrement, la mémorisation et la communication d'informations relatives à l'identification des personnes physiques. Il élargit la population aux réfugiés et demandeurs d'asile. Il s'agit donc d'une base de données centrale dans laquelle sont enregistrés :

- tous les Belges résidant en Belgique ;
- tous les Belges résidant à l'étranger qui se font inscrire dans les registres de population tenus dans les missions diplomatiques ou les postes consulaires belges à l'étranger ;
- tous les étrangers résidant en Belgique et qui sont admis ou autorisés à s'établir ou à séjourner dans le Royaume ;
- tous les étrangers (et membres de leur famille) qui se déclarent réfugiés ou qui demandent la reconnaissance de la qualité de réfugiés.

Au-delà du Registre national des personnes inscrites régulièrement comme résidant dans les communes, il existe d'autres sources de données de personnes vivant en Belgique dont certaines, de manière illégale.

Même si ces données sont loin d'être exhaustives, on relève dans des études menées que :

- Au sein des pays de l'UE (27), Les demandes d'asile venant du Cameroun sont 5530 en 2022. Selon l'Office des Etrangers et le Commissariat général aux réfugiés et aux apatrides, le nombre total de demandes d'asile s'élevait en 2023 à 35.507 en Belgique, dont **610 Camerounais** (8e). 174 femmes camerounaises sont reprises dans les registres de FEDASIL, comme hébergées par ce réseau fédéral d'accueil de personnes demandeuses d'asile et d'autres groupes cibles en Belgique (Fédasil, 2020).
- De même, 18 femmes camerounaises ont fréquenté des antennes de Médecins du Monde (MdM) en 2020, pour bénéficier d'une assistance médicale face aux vulnérables. MdM en Belgique vise à offrir un accès aux soins, sans obstacles (financiers, culturels, géographiques, etc.).
- Le nombre de Camerounais illégaux en Belgique est difficile à estimer.

Une étude belge sur la Afrodescendants

Dans l'étude de la Fondation Roi Baudouin menée en 2017 et intitulée « Des citoyens aux racines africaines : un portrait des Belgo-Congolais, Belgo-Rwandais et Belgo-Burundais » présente des citoyens de trois principaux pays. Ceux-ci sont mis en comparaison avec d'autres pays d'Afrique francophone (principalement le Cameroun, la Guinée, le Togo, la Côte d'Ivoire et le Sénégal).

Dans l'ensemble, la population originaire d'Afrique subsaharienne francophone est composée d'environ 60% de personnes originaires des anciennes colonies (majoritairement d'origine congolaise), et de 40% de personnes originaires d'autres pays d'Afrique subsaharienne (principalement le Cameroun, la Guinée, le Togo, la Côte d'Ivoire et le Sénégal). Cette population est globalement jeune (44% ont moins de 35 ans), constituée d'un peu plus de femmes que d'hommes, et plus nombreuse dans la Région de Bruxelles-Capitale qu'en Wallonie et en Flandre.

Cette étude montre entre autres, un niveau d'études élevé de ces populations, mais aussi un taux de chômage élevé, des discriminations raciales prononcées, un intérêt de la vie politique plus prononcé que les Belges et, une tendance à s'installer durablement en Belgique. Ce rapport décrit clairement l'impact socioéconomique et politique des Camerounais et les autres africains dans le pays.

Pour la première fois, un intérêt politique et électoraliste était clairement porté sur les africains, et les Camerounais de Belgique. L'attention pour les camerounais y est encore plus accentué et accéléré.

Quelques comparaisons européennes

Une Communication de Moïse Tchingankong de l'Université de Yaoundé II intitulée « Cameroun Le rôle pluriel de la diaspora camerounaise d'Europe. Entre délégitimation et relégitimation du pays d'origine » à Bucarest en avril 2020 lors d'une Conférence ayant pour thème '*Conceptualizing and understanding the role of the African diaspora(s) in Europe and in Africa*', décrivait les chiffres estimatifs de Camerounais dans quelques pays d'Europe comme présentés dans le tableau suivant :

	Nombre de Camerounais	Population du pays en Millions d'habitants	Proportion pour 10.000 habitants
Allemagne	19.800	84,36	2,35
Belgique	15.769	11,75	13,42
Espagne	12.000	48,06	2,50
France	52.227	68,07	7,67
Grande-Bretagne	8.000	69,42	1,15
Italie	12.738	58,85	2,16
Pays-Bas	3.000	17,81	1,68
Suisse	4.170	8,9	4,69

De manière cumulée, les Camerounais vivant dans ces pays européens sont estimés à 127 704 sur quelques 4 millions considérés comme vivant hors du territoire national (3,2%). Ce chiffre représente principalement ceux des Camerounais régulièrement inscrits dans les registres de population et qui ont conservé la nationalité. Cependant, il semble fort sous-estimé.

Il ressort de ces données, au regard des chiffres de population publiés pour 2022, que la Belgique est le pays où la part de Camerounais est la plus élevée par rapport à la population globale du pays.

LE NOMBRE D'ETUDIANTS CAMEROUNAIS EN BELGIQUE

Depuis le 1^{er} avril 2019, l'Ambassade de Belgique du Cameroun a mis sur pied une collaboration avec l'Institut français du Cameroun - Site de Yaoundé pour les procédures d'études en Belgique.

Les demandes de visas pour études

En 2021, 13.957 demandes de visas étudiants ont été introduites auprès des ambassades belges se trouvant hors Europe. Parmi ces demandes, **3.382 proviennent d'étudiants camerounais**, ce qui en fait le pays le plus représenté, loin devant le Maroc (1.651) et la Chine (1.157).

Ce chiffre étonnement élevé a interrogé les autorités belges. Parfois, l'établissement de fraudes à l'inscription à l'université a été épinglé par la presse belge.

D'autre part, avant septembre 2019, clairement il est fait mention d'un défaut de communication par l'Office des étrangers sur la procédure de demande de visas, et notamment sur les délais fort longs. Mais aussi le traitement différencié des dossiers par Campus Belgique et l'Ambassade.

Depuis plusieurs années, le nombre de demandes de visa pour études introduites auprès de l'Ambassade de Belgique à Yaoundé est particulièrement élevé pour ce pays avec lequel la Belgique n'a pourtant pas de lien particulier (historique ou autre).

	Total de demandes de visas pour études vers la Belgique	Total de demandes de visas introduites à Yaoundé		Total des refus à Yaoundé	Total des visas pour études accordés à Yaoundé/demandes	
	N	N	%	N	N	%
2017	10.372	1.949	18,8%	1.087	862	44,2%
2018	11.038	1.903	17,2%	1.148	755	39,7%
2019	11.518	2.107	18,3%	1.314	793	37,6%

Pour 2021, les demandes de visas pour études en Belgique provenant de Yaoundé représentaient 24,2% des demandes. Pratiquement **1 futur étudiant étranger sur 4 !**

Les décisions positives pour visas accordées au niveau fédéral

Les demandes de visas ne sont pas toujours suivies d'une décision positive comme le montre le tableau précédent.

Les décisions positives prises aussi bien par le SPF Affaires étrangères que par l'Office des étrangers, qu'elles aient ou non abouti à la délivrance d'un visa sont récapitulées dans le tableau qui suit :

Evolution du nombre total de décisions positives pour l'obtention des visas vers la Belgique

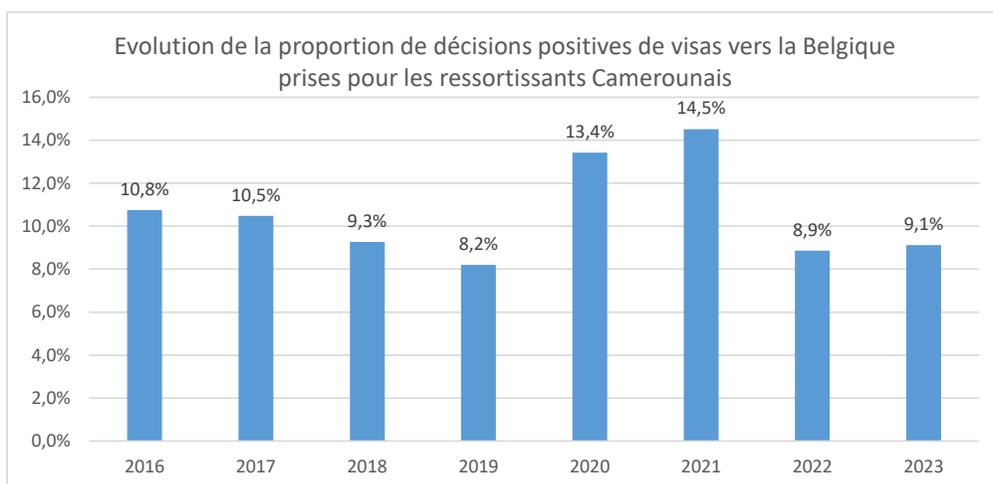
	Etudes supérieures ETS public (article 58)	Formation dans un ETS privé (article 9)	Total
2016	7.096	764	7.860
2017	7.222	633	7.855
2018	7.734	573	8.307
2019	8.960	691	9.651
2020	6.358	396	6.754
2021	9.702	416	10.118
2022	8.468	433	8.901
2023	8.731	540	9.271

Evolution du nombre de décisions positives pour l'obtention des visas du Cameroun vers la Belgique, sur base de source de l'Office des Etrangers (SPF Intérieur)

	Etudes supérieures ETS public (article 58)	Formation dans un ETS privé (article 9)	Total
2016	762	83	845
2017	774	49	823
2018	728	42	770
2019	749	43	792
2020	849	58	907
2021	1.361	108	1.469
2022	665	124	789
2023	714	131	845

L'évolution du nombre des visas accordés montre les variations présentées dans les deux tableaux ci-dessus, pour l'ensemble des décisions positives de visas pour la Belgique et des décisions accordées pour les visas du Cameroun vers la Belgique.

En termes de proportions, les décisions positives de visas prises par les autorités belges pour les ressortissants Camerounais représentent 9,1% de l'ensemble.



De nombreuses plaintes relatives au refus de visas

Un rapport du médiateur fédéralⁱⁱ publié en février 2020 mentionne un certain nombre de points d'amélioration de la procédure d'octroi de visas pour études.

Le Médiateur fédéral a pour mission d'examiner les plaintes des citoyens à l'encontre des administrations fédérales et cherche des solutions en menant des enquêtes indépendantes sur le fonctionnement des administrations et veille aux droits des citoyens.

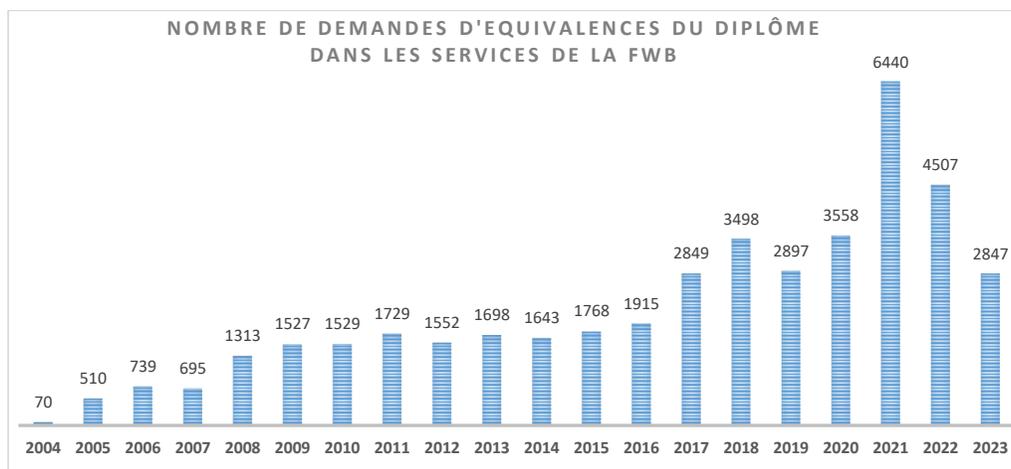
Il va ainsi formuler des recommandations suite à de nombreuses plaintes de refus de visas à des étudiants Camerounais souhaitant poursuivre des études en Belgique, afin d'améliorer la pratique administrative et la législation.

En 2018, le Médiateur fédéral a été saisi d'une cinquantaine de plaintes. En 2019, il en a reçu une centaine.

Les équivalences du diplôme auprès des services de la Fédération Wallonie-Bruxelles

Les demandes d'équivalence sont introduites auprès des services des équivalences de diplôme de la Fédération Wallonie-Bruxelles ou de la Communauté flamande.

Pour ce qui est de la partie francophone, les chiffres ont évolué ces 20 dernières années comme suit :



Le nombre de demandes d'équivalence a évolué parallèlement aux autres données de Camerounais.

Les chiffres de demandes d'équivalences du diplôme n'est cependant pas le nombre de diplômes reconnus comme donnant droit ou accès aux études supérieures en Belgique. Ici, la part de dossiers rejetés n'est pas prise en compte.

Les étudiants camerounais inscrits dans les universités francophones pour l'année académique 2021-2022

Le décret "Paysage" du 7 novembre 2013 a mis sur pied une Académie de Recherche et d'Enseignement Supérieur (ARES) qui regroupe plus de 120 établissements d'enseignement supérieur de Wallonie et de Bruxelles (6 universités ; 19 hautes écoles ; 16 écoles supérieures des arts et 86 établissements d'enseignement supérieur de promotion sociale).

Au total, l'enseignement supérieur francophone compte 252.839 étudiants, dont 56% de femmes.

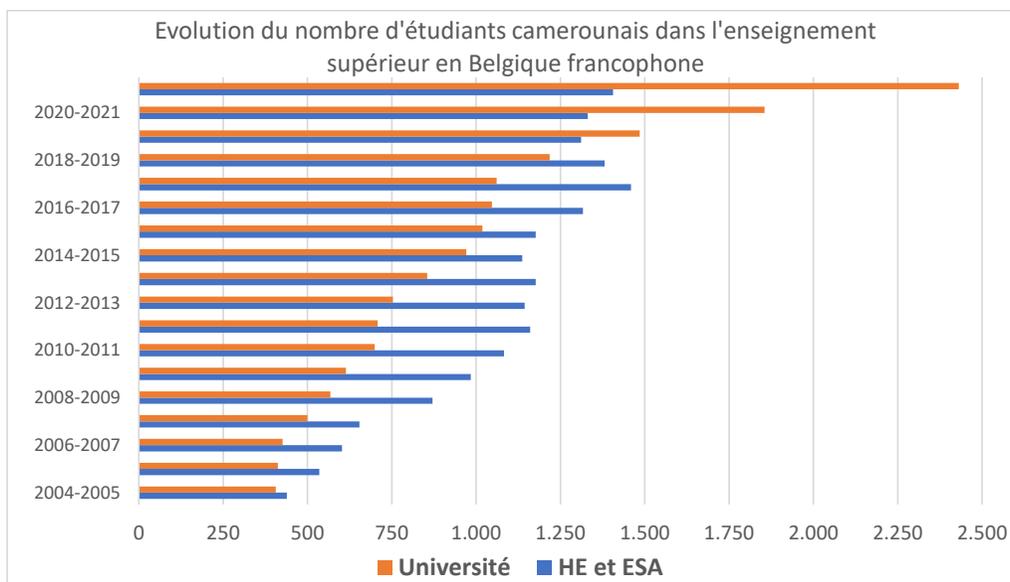
Au sein des Universités francophones, les étudiants camerounais sont répartis l'année académique selon le tableau suivant:

	ULiège	UCL	ULB	UMons	UNamur	USL-B	TOTAL
Camerounais	489	430	840	464	157	51	2.431
Autres Africains	1.493	1.652	2.852	823	498	274	7.592
Total	5.365	6.782	12.144	1.818	1.104	913	28.126

Au sein des 6 universités francophones, les camerounais représentent 8,6% de l'ensemble des étudiants. Et, près d'1 étudiant africain sur 3.

Ces chiffres ne prennent pas en compte les camerounais étudiant dans les Hautes Ecoles ou Ecoles supérieures. De même, ils sont issus de la seule partie francophone du pays. Donc, partiels.

Globalement, 43 % des étudiants en Belgique sont inscrits dans une université, 39 % sont inscrits dans une haute école, 3 % sont inscrits dans une école supérieure des arts et 15 % sont inscrits dans un établissement de promotion sociale.



HE : Hautes écoles

ESA : Ecoles supérieures des arts (Elles comptent 15 à 20 étudiants camerounais annuellement)

Jusqu'en 2009-2010, les étudiants des instituts supérieurs d'architecture (ISA) sont comptés avec les HE, après ils sont intégrés dans les universités

Le seuil des 4.000 étudiants camerounais effectifs (universités et Hautes écoles) va seulement être franchi dans l'année qui court, pour l'ensemble des études supérieures au sud du pays.

Par extrapolation, on pourrait estimer qu'au nord de la Belgique (les données n'ont pu être obtenues au moment de clôturer cette note), en prenant en compte l'hypothèse que les profils de camerounais résidant en Flandre et en Wallonie ou Bruxelles est le même, et toutes autres choses étant égales par ailleurs. On peut estimer le nombre d'étudiants Cameroun vivant en Flandre à environ 1000 en appliquant les proportions de la population issues du 1^{er} graphique de ce document.

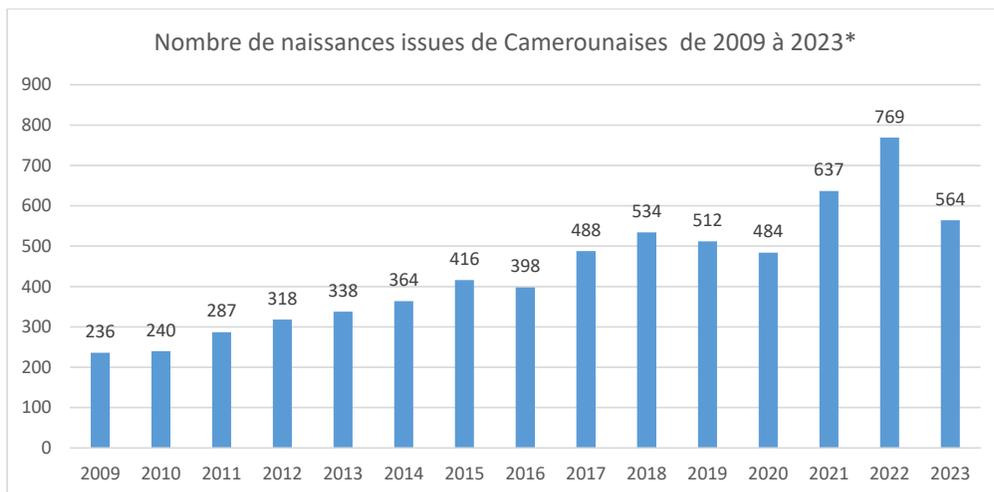
Avec une marge d'erreur minimale, on estime que 5.000 étudiants Camerounais ont fréquenté un établissement belge de l'enseignement supérieur durant l'année académique 2021-2022.

UNE 2^e GENERATION DE NEO-BELGES, POUR QUELLES CONDITIONS DU « BIEN-NAÎTRE » ?

LES NAISSANCES, ET ACCOUCHEMENTS DE CAMEROUNAISES EN BELGIQUE (Francophone !)

Les données de naissances reprises ci-dessous sont celles de femmes qui ont déclaré être Camerounaises au moment de l'accouchement survenu à Bruxelles ou en Wallonie.

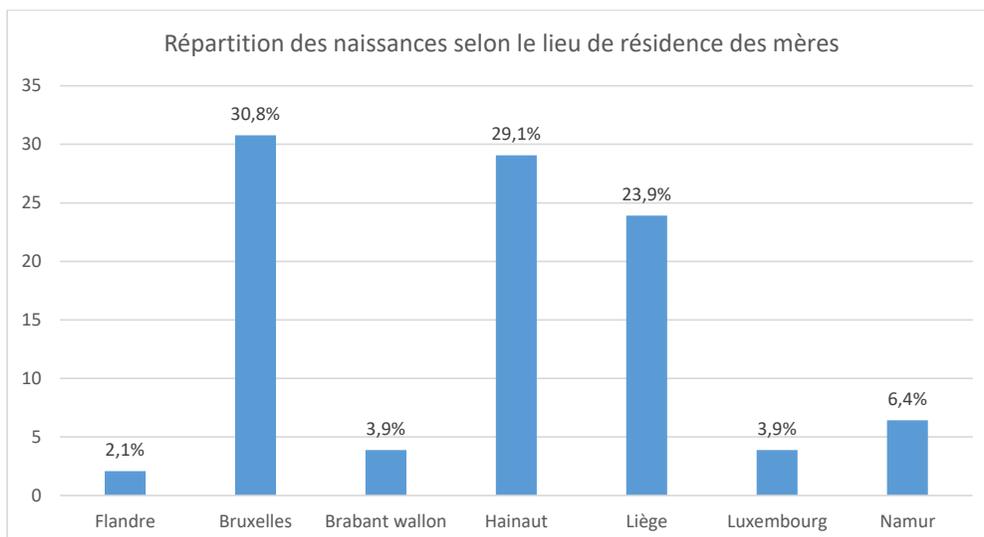
Elles sont cumulées pour les 15 dernières années, cependant 2023 n'est pas complète.



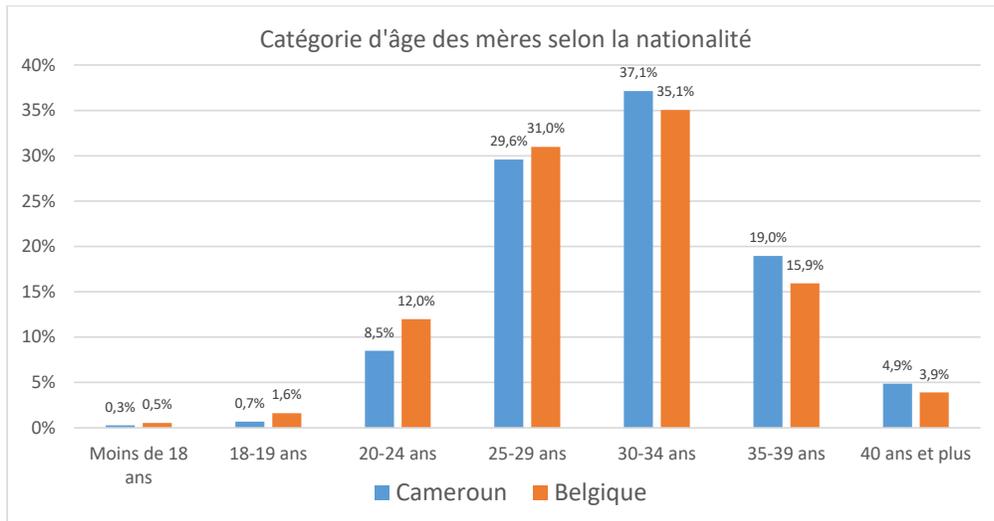
Le nombre attendu de nouveau-nés de mères Camerounaises pour 2023 tournerait autour de 800. Les données ne sont pas encore complètes pour cette année.

Ces 20 dernières années, le nombre de naissances issues de femmes Camerounaises est estimé à plus de 7500 nouveau-nés à Bruxelles et en Wallonie.

Et, les 15 dernières années, ce nombre représente plus de 6500 nouveau-nés qui, avec leur mère, seront analysés dans les tableaux qui suivent.



Comme pour l'ensemble de camerounais, les mères résident surtout en région de Bruxelles (30,8%), et dans les provinces de Hainaut (29,1%) et de Liège (23,9%).

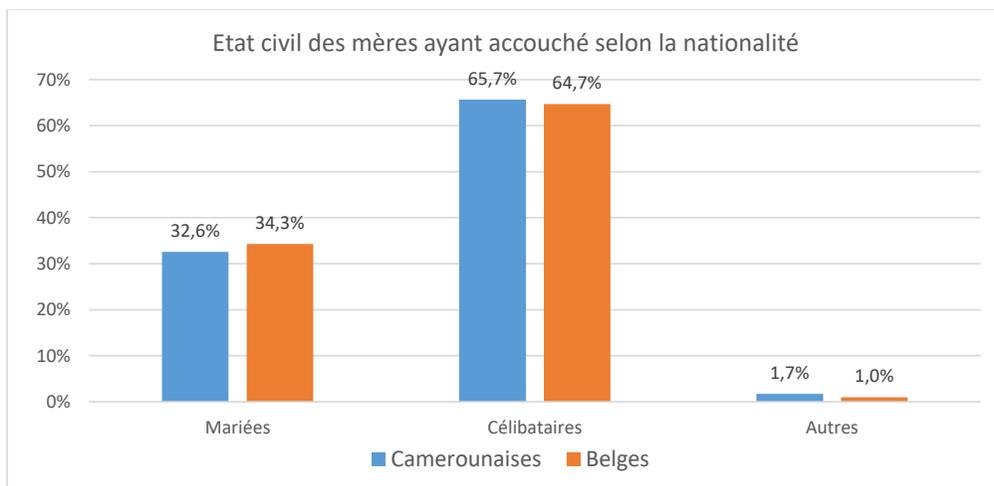


Sur les 15 dernières années, les femmes camerounaises donnant naissance à un nouveau-né sont d'un âge compris entre 15 et 52 ans. L'âge moyen est de 31 ans pour les camerounaise et de 30 ans pour les Belges. Ceci traduit le fait que les femmes Camerounaises accouchent à un âge plus avancé que les Belges. Sur les 6500 femmes, on compte **18 mineures d'âge** (moins de 18 ans).

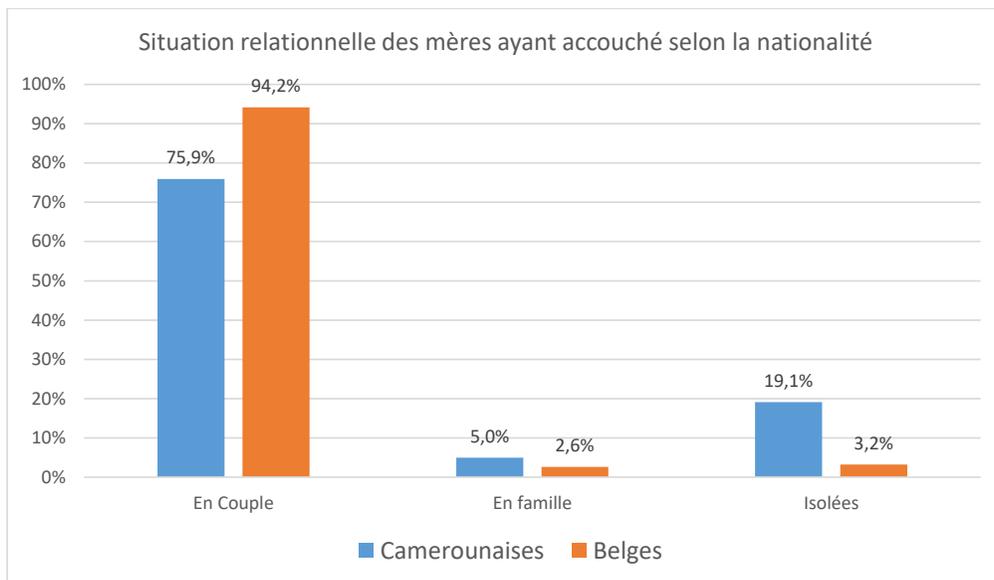
35% des femmes camerounaises ont déjà accouché avant l'accouchement repris sur ces données. Elles vivent donc leur 2^e accouchement.

Malgré l'accessibilité des services prénataux, **0,3% des Camerounaises n'ont pas consulté** de professionnel du suivi de la grossesse avant leur accouchement. Ce chiffre est à mettre en lien avec les chiffres de mortalité néonatale, de l'âge des mères et d'un certain isolement social vécu par ces mères.

Une de ces femmes sur 3 va accoucher par **césarienne (33,8%)**, ce qui est un taux fort élevé par rapport à la moyenne de la population (24%) et des recommandations de l'OMS.



La majorité des mères lors de l'accouchement est célibataire (2 femmes sur 3). Et, 1/3 sont des femmes mariées. La catégorie « autres » regroupe les veuves, séparées ou divorcées qui constituent une centaine de mères camerounaise sur les 15 années.



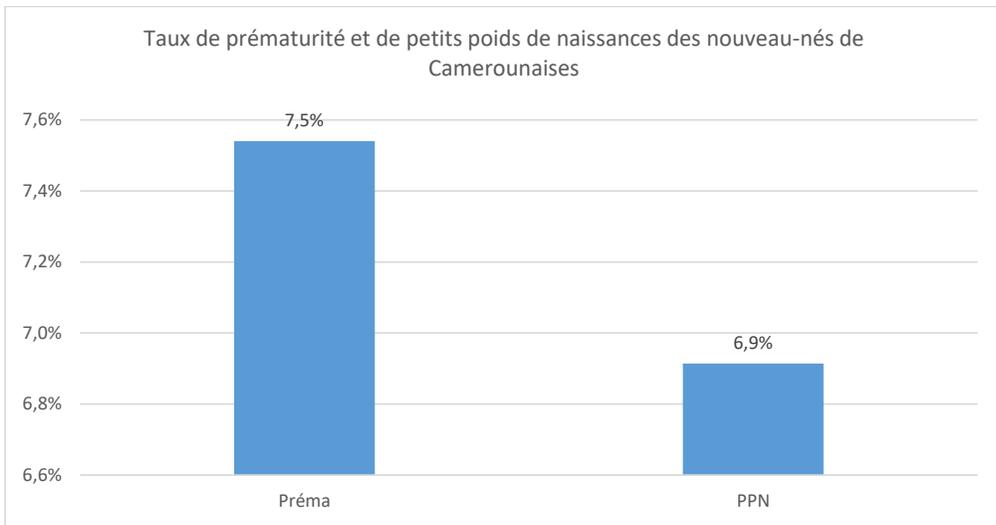
L'isolement des mères est l'un des facteurs des plus défavorables pour la santé de la mère et de l'enfant, et un indicateur de son décrochage psychosocial avec de graves répercussion sur le socioéconomique.

Alors que la situation d'état civil est relativement comparable à celle des belges, la situation relationnelle, c'est-à-dire, la situation factuelle de vie est plus défavorable pour les camerounaises, avec une proportion moindre de femmes vivant en couple et surtout 1 sur 5 qui vit isolées. Certaines, dans cette dernière catégorie, sont accueillies dans des lieux d'hébergement d'urgence tels que les maisons d'accueil.

La situation relationnelle reflète le besoin en réseau social effectif, en soutien à la parentalité, en demande de place d'accueil pour l'enfant, à mettre en lien avec la situation d'emploi ou encore les difficultés à assumer un loyer. Parfois, la solution d'hébergement en urgence est la résultante des violences intrafamiliales ou de couple, ou de rupture de liens familiaux.

La conséquence est la fragilisation des liens, de la confiance en soi, de l'état psychologique et même des risques d'exclusion ou de disqualification sociale. Les situations de **santé mentale** touchent les Camerounaises et Camerounais et, pour les premières, un lien avec l'isolement, le sentiment de solitude ou encore le fait de se sentir seule peut être plus marqué.

A côté des chiffres de ce graphique, on dénombre environ 80, près d'1,2% de femmes camerounaises qui déclarent vivre une espèce de nomadisme permanent avec leur enfant, hébergées de manière intermittente par l'une ou l'autre connaissance, et de temps en temps les services sociaux.



Les taux de prématurité et de Petits poids de naissance des enfants nés de femmes camerounaises sont plus bas que la moyenne des naissances (autour de 8%). Les habitudes tabagiques sont absentes dans cette population expliquant un faible taux de petits poids malgré des situation d’hypertension et l’absence de suivi pour certaines femmes. Quant à la prématurité, elle est à un niveau moindre par rapport à la moyenne belge, mais relativement élevée par rapport au petit poids de naissance. Cela peut être expliqué par un paradoxe épidémiologique marqué par la sélection du public migrant. Ceux qui arrivent en Belgique sont plus préparés, mentalement et physiquement.

Selon la durée de séjour en Belgique, les taux augmentent, du fait de l’adaptation au mode de vie : alimentation, mais aussi le stress lié à la vie professionnelle ou d’ordre psycho-socioéconomique.

10% ne savent pas (encore) comment sera suivi leur enfant pour la prévention de la santé (croissance staturopondérale, développement psychomoteur, dépistages, vaccination, etc.).

LE SUIVI DE LA GROSSESSE D’UN ECHANTILLON DES MERES CAMEROUNAISES

Parmi les mères ayant accouché, un échantillon (soit 2254 femmes enceintes Camerounaises suivies de 2013 à 2022 par l’Office de la Naissance et de l’Enfance pour leur grossesse, par des services gratuits) de celles dont la grossesse a été suivie révèle un certain nombre de fragilités.

Cette analyse est pertinente parce que toutes les grossesses n’aboutissent pas à un accouchement. Par rapport aux données qui précèdent, une sélection est moins opérée durant le suivi de la grossesse.

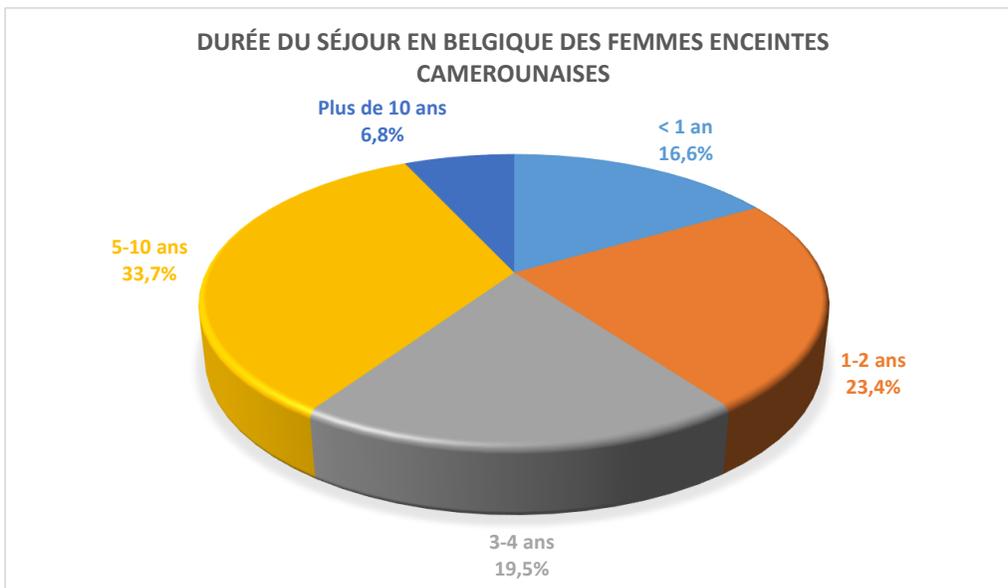
Elles sont donc âgées de 15 à 51 ans avec une moyenne d’âge un peu plus basse pour cet échantillon de femmes enceintes que l’ensemble des mères qui ont accouché dans la même période. Les femmes de **moins de 20 ans représentant 2,1%** de ces femmes enceintes suivies.

Si elles sont d’origine camerounaises, plusieurs ont acquis une autre nationalité durant leur séjour en Belgique, ou pour avoir vécu en dehors de la Belgique avant.

Les nationalités actuelles de ces femmes d'origine camerounaise sont donc réparties comme suit :

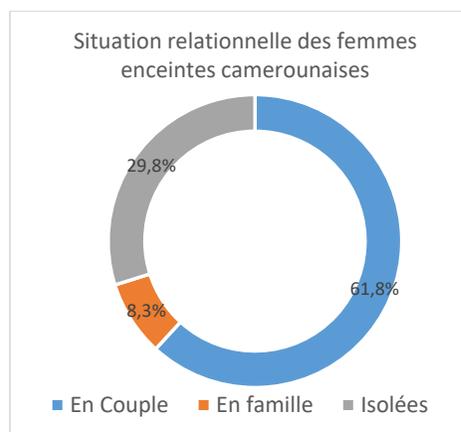
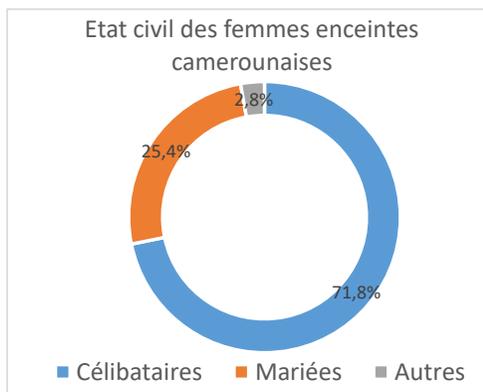
	Nationalités actuelles
Cameroun	1921
Belgique	256
France	16
Canada	5
Pays-Bas	4
Italie	3
Cambodge	3
Espagne	2
Allemagne	2
Suisse	1
Manquant	41

Mieux que pour la population générale, 11% des femmes enceintes de l'échantillon ont été naturalisées belges, mais c'est 15% des femmes camerounaises suivies qui ont changé de nationalité. Plus de 14% des femmes enceintes suivies (14,4%) n'ont **pas de mutuelle** ou d'assurance soins de santé permettant le remboursement de leurs soins prénataux, lors de leur inscription pour le suivi de leur grossesse. Elles vont donc recourir aux services d'aides médicales urgentes pour bénéficier des soins préventifs et curatifs liés à la grossesse, mais surtout de soins obstétricaux et d'hospitalisation lors de l'accouchement. Sinon, elles devront payer des facturées assez élevées à l'issue de leur accouchement.



Plus de la moitié des femmes enceintes camerounaises suivies dont nous avons analysé les données sont en Belgique depuis moins de 5 ans (Primo-arrivantes) (59,4%). Parmi elles, les femmes enceintes et depuis **moins d'un an en Belgique représentent 16% des femmes**. Celles-ci sont plus vulnérables et certaines n'ont pas de logement adéquat, pas de mutuelle, et si elles disposent d'un emploi, celui-ci est soit pénible et précaire, soit non déclaré.

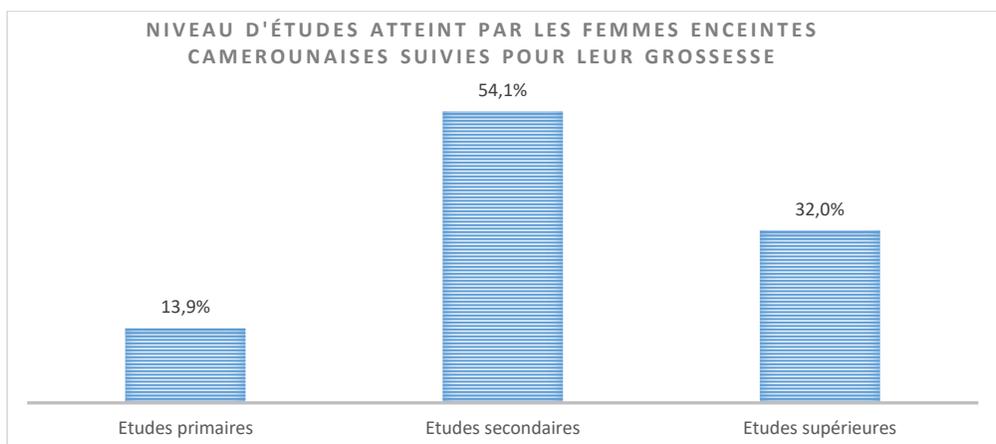
Seules 25% de ces femmes enceintes suivies sont mariées.



La situation d'état civil est la situation officielle. Le mariage reste un marqueur indéniable de protection de la famille, aux plans de la santé, mais aussi socioéconomique. Les questions de déprivation matérielle, de dénuement, voire de pauvreté sont moins marquées chez des personnes ayant le statut de mariés.

Six domaines sont généralement examinés dans le manque d'éléments essentiels, qu'ils soient matériels ou sociaux : l'enseignement, l'emploi, les revenus, le logement, la criminalité et la santé.

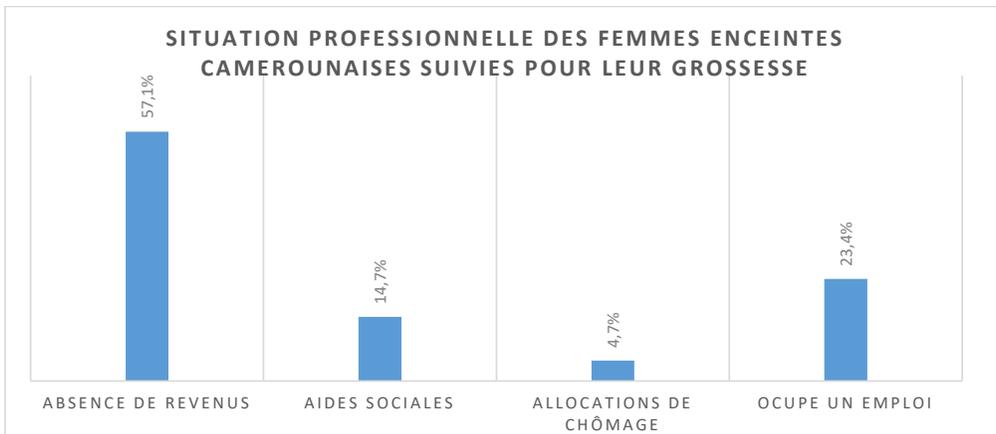
Les femmes enceintes suivies sont cependant près de **62% à vivre en couple**. 8% vivent en famille et 3 femmes enceintes sur 10 vivent seules ou dans une maison d'accueil.



Elles ont un niveau d'études de niveau secondaire pour une de ces femmes sur 2 et plus de 10% n'ont pas dépassé le niveau d'études primaires.

Cette donnée est en contradiction avec l'analyse de la population globale, mais surtout en évolution par rapport à la population Camerounaise d'il y a 2 décennies. Elle montre que l'émigration camerounaise en Belgique s'est fortement diversifiée.

Plus d'une femme enceinte sur deux a uniquement validé son diplôme de Baccalauréat obtenu au Cameroun. Clairement, le projet d'enfant tait l'ambition des études pour une part de mères.



Pour ce qui concerne la situation d'emploi, c'est-à-dire le niveau des ressources dont pourraient disposer ces femmes enceintes, le graphique ci-après présente les données suivantes.

Plus de la moitié des femmes enceintes suivies ne disposent d'aucun revenu propre (57%). Il s'agit des étudiantes, des femmes au foyers sans allocation et des personnes sans ressources fixes.

14% bénéficient cependant d'aides sociales diverses (CPAS, Indemnités des mutuelles, le revenu d'intégration sociale). Moins de 5% disposent d'allocation de chômage et seules 23% disposent d'un emploi.

Disposer d'un emploi traduit la disponibilité d'un salaire régulier. Cependant, la donnée ne permet pas d'évaluer le type d'emploi. On observe dans certaines populations de femmes enceintes des emplois précaires ou pénibles, mais surtout qui ne sont pas toujours des emplois à temps plein. Cette différence ne peut être mesurée dans les données disponibles. La qualité de l'emploi est déterminante dans des situations de femmes enceintes.

Si les habitudes tabagiques sont moins présentes, près de 5% des femmes enceintes déclarent consommer de l'alcool durant la grossesse.

Les messages de promotion de la santé ne percutent pas toujours dans la population de femmes de l'étude. 10% ont consulté pour leur grossesse au-delà de 26 semaines de grossesse. Le niveau d'étude bas est en lien avec l'absence de prise en charge précoce et régulière de la grossesse, mais aussi le stress lié à la précarité administrative et socioéconomique.

Malgré la disponibilité des services de suivi de la grossesse, de nombreux freins existent toujours à l'accès des services de prévention.

Une Afropéanité de plus en plus assumée

Le rêve du retour nourri par les premières générations, les Camerounais de Belgique marquent par le trait d'union qu'ils tirent de plus en plus entre le Cameroun et la Belgique sur plusieurs domaines. Ils sont une force à la fois économique, socioculturelle, et de plus en plus politique.

Les camerounais de Belgique sont aussi actifs au Cameroun qu'en Belgique.

Il reste à mener une réelle organisation pour porter assez haut les couleurs nationales. En effet, une certaine dispersion peut être notée et les perspectives de vision fédératrice peut faire éclore un réel projet.

Sources de données

<https://statbel.fgov.be/fr/themes/population/structure-de-la-population#figures>

<https://statbel.fgov.be/fr/themes/population/mouvement-de-la-population/changements-de-nationalite#figures>

<http://one.be> Banque de données médico-sociales (BDMS)- Office de la Naissance et de l'Enfance

<https://statistiques.cfwb.be/> Bases de données du CRef et SATURN pour l'enseignement supérieur

<https://ec.europa.eu/eurostat/fr/web/migration-asylum/asylum/database> Base de données migrations

<https://dofi.ibz.be/fr/figures/access-and-stay/visa> SPF Intérieur, Office des Etrangers

ⁱ [Le Soir du 08.06.23](#)

ⁱⁱ [Rapport du médiateur fédéral](#)

Contact : samne5s17@gmail.com

COPYRIGHT 2023

CONTACT

Samuel NDAME EBONGUE
samne5s17@gmail.com
© COPYRIGHT 2023